



## DECISION ADMINISTRATIVE

N° 126/2023/A

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions de l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

### Objet :

**Contrat de maintenance n°20231417**  
LOGITUD solutions SA  
ZAC du parc des Collines  
53 rue Victor Schœlcher  
68200 MULHOUSE

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure**, le contrat de maintenance n° 20231417 avec la société LOGITUD solutions, située au 53 rue Victor Schœlcher 68200 MULHOUSE, représentée son PDG, Monsieur Benoit ROTHE, pour une durée d'un an du 01/01/2023 au 31/12/2023 reconductible deux fois maximum.

Le coût annuel 2023 de la maintenance des applications CANIS : Gestion des Animaux Dangereux et MUNICIPAL PM : Référence de la Police Municipale est fixé à 425,68 € HT soit 510,82 (cinq cent dix euros et quatre vingt deux cents) €TTC.

**De signer** le contrat de maintenance annexé à la présente décision administrative.

TRANSMIS EN PREFECTURE LE :

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte est exécutoire à compter de sa publication et/ou notification.  
Conformément au Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (Isère) dans les deux mois de sa publication et/ou sa notification.*

Fait à VIF

**Par délégation du Conseil Municipal,  
le Maire**